

## L'église et le cimetière de Froidlieu (prov. Lux., Belgique) : les morts, la christianisation et l'exploitation des campagnes (VI<sup>e</sup> siècle–XVIII<sup>e</sup> siècle)

Philippe Mignot, Agnès Malevez, Denis Henrotay (BE, Arlon)

*Froidlieu (Belgique) ; église ; cimetière ; christianisation*

Les observations archéologiques ne prennent leur signification que si on les replace dans leurs perspectives historiques. Encore faut-il percer les réalités à travers le spectre du temps écoulé entre les faits et nous.

Le choix d'un lieu de culte à l'écart de l'habitat, la construction d'un édifice propre réservé aux célébrations, la présence autour des sépultures, l'organisation territoriale rattachée à l'édifice ecclésial, la hiérarchisation des paroisses... sont autant de questions posées à l'archéologie.

Pour avoir des chances d'y répondre, il importe de jeter un regard sur les origines de la christianisation dans nos régions entre Meuse et Rhin. A partir du règne de Constantin, l'Eglise obtient sa reconnaissance officielle. Cette accession lui permet de développer son organisation, de la structurer sur des bases financières et intellectuelles solides. Le repli impérial freine la propagation de la nouvelle religion venue d'Orient dont la langue de diffusion était le grec.

La montée en puissance du christianisme entre le Bas Empire et l'empire carolingien ne peut pas s'expliquer sur la seule base théologique.

L'Eglise a su séduire très tôt les élites et des propriétaires fonciers. La clé de voûte de l'expansion territoriale et du contrôle des consciences repose sur la codification de pratiques culturelles qui constituent autant de ruptures avec la culture antique, gréco-romaine.

Les condamnations de l'adoption filiale et du mariage consanguin jusqu'aux cousins germains se complètent par la mainmise sur les lieux d'inhumation jusqu'alors familiaux. S'y ajoutent les contraintes sacramentelles du bap-

tême, de la confirmation, du mariage et du décès. Il s'agit clairement pour l'Eglise de contrôler l'héritage et sa transmission. L'Eglise se ménage, de la sorte des mécanismes de prélèvements et surtout d'accession à la propriété terrienne.

Les fondations abbatiales, dans nos régions à partir du milieu du VII<sup>e</sup> siècle, constituent une relance en profondeur de la christianisation des campagnes. Elles permettent avant tout à l'Eglise de se constituer un patrimoine à faire fructifier. La manière la plus efficace de se départir de l'organisation domaniale en place, pour partie héritage de l'antiquité tardive mais pour l'essentiel instauré par les Francs, consiste à établir des lieux de culte nouveaux. Le calendrier liturgique devait constituer un autre moyen efficace. L'expansion de l'Eglise exigeait une bonne santé de son organisation garantie par des ressources financières prospères. C'est à la lumière de ces évidences qu'il faut relier les sources archéologiques. Avec le baptême de Clovis, vers 490, les Francs devenaient *de facto* chrétiens. Les élites établies dans les anciens chefs-lieux de cités ou autres centres administratifs choisissaient très vite de se faire enterrer dans un édifice chrétien à vocation funéraire mais sans doute aussi culturelle. Le cas d'Arlon est explicite. On y enterre l'aristocratie locale dès 520 mais l'édifice deviendra église paroissiale et décanale ce qui démontre bien que l'Eglise, loin de séparer les rites, cherche au contraire à capter la mort et tout ce qui participe aux croyances dans l'Au-delà.

Les lieux de célébrations liturgiques dans les campagnes paraissent plus tardifs. Ils ont plutôt tendance à s'accaparer des lieux sépulcraux dont les tombes de la seconde moitié du

VIe siècle ou du VIIe siècle sont pourvues de mobilier funéraire, tombes de toute façon chrétienne, même en l'absence d'église.

L'église ne s'édifie à un endroit choisi que dans le but de rassembler les occupants sur ses propriétés. L'organisation spatiale des paroisses primitives répond à cette préoccupation.

Les domaines fiscaux restent parfois plus difficiles à contrôler quoique les donations aux abbayes finissent toujours par aboutir un jour ou l'autre.

Dans ces cas précis, l'église domaniale reste centrale. Là, se concentrent les prélèvements en partance vers l'abbaye.

Le projet de Froidlieu mené par le Service de l'Archéologie du Ministère de la Région wallonne s'inscrit dans cette problématique appliquée à un terroir situé sur la rive droite de la Meuse. Cette région naturelle, appelée Cales-tienne, constituée par une bande calcaire étroite, offre des terrains fertiles par rapport à la plaine schisteuse au nord et aux plateaux ardennais au sud. Autour de 600, une grande partie des domaines, sinon la totalité, était au main des Pippinides. Cette micro-région relevait de l'évêché de Liège. Ce terroir fut convoité par les abbayes de Saint-Hubert, fondée vers

700, Prüm (721) et Stavelot, fondée vers 650. On recense dans cette région plusieurs dizaines de cimetières mérovingiens parmi les plus riches découverts en Belgique. Tous ne fixèrent pas un siège paroissial mais à chaque fois, les églises primitives et leurs filiales les plus anciennes s'établirent sur ou à proximité d'un cimetière existant. Il s'agit, dans la plupart des cas, d'une butte visible de loin qui offrait peu de possibilités à rassembler l'habitat. Au contraire, il apparaît clairement que l'habitat n'était pas regroupé mais bien dispersé sur l'ensemble du domaine. Ce phénomène de regroupement interviendra plus tard avec les premiers châteaux (XIe siècle).

La fouille extensive, entamée en 1996, s'attache à l'église et son cimetière paroissial utilisé jusqu'au milieu de XVIIIe siècle. A cette date, les villageois finiront par obtenir que leur nouvelle église intègre leur village plutôt que d'être située à l'écart, sur une butte.

L'étude archéologique privilégie l'analyse de longues séquences chronologiques afin de pouvoir périodiser les rites funéraires observés. Il en va de même pour l'étude anthropologique menée sur un exemple de population villageoise qu'il est rare de pouvoir appréhender.

#### *Adresses des auteurs*

Philippe Mignot  
81, Grande Rue, B-6740 Etalle  
MP.Contant@mrw.wallonie.be

Agnès Malevez, Denis Henrotay  
RRW Direction de l'archéologie, Service de Liège  
Avenue des Tilleuls 62, B-4000 Liège